

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 17 MARS 2023 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars 2023 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14 délibérations 2023-07 2023-08

Votants : 13 délibérations 2023-06 (Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du compte administratif) 2023-09 et 2023-10 (Absent D. RACCURT)

Date de la convocation : 10 mars 2023

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, M. Jérôme LAVIRE, Mme Anne-Laure BRUNET, Mme Carole LABLACHE, Mme Laurence FALCOZ, M. Jean-Pierre PERROT, M. Dominique RACCURT, M. Serge DELORME,

Absents Excusés : Alain BRET (Pouvoir S. DELORME), Caroline COGNOT (Pouvoir B. LAVIRE), Maria JEANNEY (Pouvoir L. FALCOZ)

A été élue secrétaire de séance : Madame Anne-Laure BRUNET

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2023.
- Vote du compte administratif 2022 du budget communal.
- Approbation du compte de gestion 2022 du budget communal.
- Affectation du résultat 2022 du budget communal.
- Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain/convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la cantine.
- Document d'urbanisme : emplacements réservés n°1 et n° 2.
- Compte rendus de réunions.
- Questions diverses.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Gilbert PIPAZ faisant part de sa volonté de démissionner de son mandat au sein du Conseil Municipal. Madame le Maire prends acte de sa décision à effet du jour de la réception du courrier soit le 17 mars 2023.

2023/06 Vote du compte administratif 2022 du budget communal.

Le compte administratif de l'exercice 2022 laisse apparaître un excédent de clôture de 527 840,61 € soit un résultat de la section d'investissement de 121 990,66 € et un résultat de fonctionnement de 405 849,95 €. Monsieur le Président, a repris le détail des écritures de l'exercice écoulé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le compte administratif de l'exercice 2022 (Madame le Maire s'est retirée au moment du vote).

2023-07 Approbation du compte de gestion 2022 du budget communal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023/08 Affectation du résultat 2022 du budget communal

Considérant le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 et le résultat excédentaire de la section d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter en réserves la somme de 405 849,95 €.

2023/09 Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain/convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la cantine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention selon le contenu de la prestation détaillée d'un montant de 6 975,00 € HT. Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2023/10 Document d'urbanisme : emplacements réservés n°1 et n° 2.

Ces emplacements se situent Chemin de la Léchère, consignés dans le PLU tènements pour élargissement de la voirie. Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition d'abandon de l'emplacement n° 2 et la cessation d'une partie de l'emplacement n°1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la proposition de Madame le Maire.

Compte rendus de réunions

Questions diverses.

Début de la séance 19h00

Fin de séance 21h50

